



LA DIGITALISATION MANAGERIALE EN ALGERIE CONFRONTEE AUX EXIGENCES JURIDIQUES

Managerial Digitalization in Algeria Confronted with Legal Requirements



Dr. Abdelkader Nasri ^{1*}

Université de la formation continue - Dely Ibrahim- Algérie

University of Continuing Education - Algeria¹

Date de soumission : 10/10/2025 Date d'acceptation : 28/11/2025 Date de publication : 30/12/2025



Résumé: Afin d'assurer la protection des données à caractère personnel, les instances normatives ont instauré un ensemble de règles encadrant la collecte, l'utilisation et la conservation des informations relatives à une personne. Cette protection revêt une importance croissante, car la numérisation accrue renforce l'exposition de ces données et multiplie les risques d'atteinte à la vie privée. Dans ce contexte, la présente étude propose une analyse comparée des cadres juridiques algérien et européen y afférents, qui, bien que convergents sur certains principes, diffèrent puisque le premier cadre repose sur une logique de formalité et le second sur le principe de responsabilisation continue.

Mots-clés: Données personnelles - RGPD - ANPDP ; *Accountability - Privacy by design.*

ملخص: يدفع المحبط العالمي الذي تسود فيه الابتكارات التكنولوجية والمنافسة مكانة محورية، بالمنظمات الخاصة والمؤسسات العمومية إلى تبني الأساليب الحديثة للإدارة التي تعتمد على التقنيات الحديثة لتحسين أدائها. وانطلاقاً من هذا الدور الحيوي لهذه الفواعل يظهر مفهوم الإدارة الرقمية، الذي يُعرف كنهج إداري مبتكر يعتمد على دمج التقنيات الرقمية لخدمة الفعالية التنظيمية.

غير أن تطور هذا الأسلوب الجديد للإدارة يثير العديد من التحديات القانونية، لا سيما في مجالات حماية البيانات، والشفافية، والمسؤولية، والحوكمة الرقمية. واستجابة لهذه التحديات، يتعين على السلطات العمومية في الجزائر أن تضع ضمن الاستراتيجية الوطنية للتحويل الرقمي مسألة التأسيس لنظام قانوني ومؤسسي فعال وآمن للإدارة الرقمية.

الكلمات المفتاحية: الإدارة الرقمية، قانون الرقمنة، العمل عن بعد، الحقوق الرقمية، التحويل الرقمي.



Managerial Digitalization in Algeria Confronted with Legal Requirements

Abstract: In a world open to all opportunities, where competition and technological innovation are at the forefront, private organizations and public bodies are obliged to lead actions of change linked to the use of new technologies allowing them to improve their performance. To meet this challenge, these organizations must use new management methods to adapt to the perpetual changes in management techniques and the requirements of digital technology in order to ensure their sustainability.

The development of this new management approach raises many legal challenges, especially in the areas of data protection, transparency, accountability, and digital governance. In response to these challenges, public authorities must include the establishment of an effective and secure legal and institutional system for digital governance in Algeria within the national digital transformation strategy.

Key words: Digital Management; Remote Work; Digital Law; Digital Rights; Digital Transformation



Introduction :

Au début du XXI^e siècle, la révolution numérique a profondément bouleversé les techniques et méthodes traditionnelles de gouvernance. Elle a contraint les managers des entreprises privées ainsi que les dirigeants des institutions publiques à adapter leurs stratégies de gestion aux nouvelles exigences imposées par l'évolution technologique. Le management, en tant que discipline, se retrouve ainsi au cœur de cette transformation, nécessitant une adaptation aux mutations permanentes de son environnement par l'adoption de pratiques digitalisées.

C'est dans ce contexte qu'émerge un concept novateur : le management numérique, comme forme de gestion contemporaine s'appuyant sur les technologies digitales pour moderniser les modes de pilotage des organisations

Ce nouveaux Paradigme de gestion s'impose progressivement dans les structures publiques comme privées, en raison de sa capacité à intégrer des outils numériques dans toutes les dimensions de l'activité managériale, facilitant ainsi la prise de décision, la communication, la coordination et l'efficacité organisationnelle.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a renforcé cette dynamique en accélérant le recours massif au télétravail et à la collaboration à distance, grâce à des plateformes numériques. Cette période a constitué une véritable opportunité pour les entreprises et les institutions publiques d'expérimenter et de consolider de nouvelles méthodes de travail, fondées sur la dématérialisation et la flexibilité, redéfinissant ainsi les bases du management traditionnel.

Toutefois, la digitalisation du management ne va pas sans soulever d'importants enjeux juridiques. En Algérie, le premier défi dans ce domaine réside justement dans la mise en place d'un cadre juridique adapté, garantissant un environnement sécurisé, éthique et conforme aux normes de gouvernance numérique. Ce défi est au cœur des stratégies des institutions publiques et des plans de développement des entreprises économiques, dans une optique de transformation digitale durable.

Dans un contexte de globalisation et de compétitivité croissante, les entreprises privées et les organismes publics chargés de fournir des services au citoyen se voient dans l'obligation d'intégrer à leurs stratégies des approches de management reposant sur les outils numériques. Cette évolution nécessite l'adoption de nouvelles méthodes de gestion intégrant les technologies digitales, dans une perspective d'amélioration continue de la performance et de la qualité des services.

En parallèle, l'apparition du télétravail et de méthodes de travail hybrides a conduit à une transformation des cultures managériales, en favorisant des formes de gestion plus souples, collaboratives et participatives. Cela offre aux managers une plus grande marge d'initiative et d'autonomie dans la conduite des équipes, tout en facilitant l'intégration des organisations dans les stratégies nationales de digitalisation impulsées par les pouvoirs publics.



L'idée qui a motivé le choix de ce sujet est de mettre en lumière le management numérique comme une nouvelle forme de gouvernance adaptée à l'ère du digital et du télétravail. Notre ambition est de délimiter le champ d'action de ce concept novateur et d'en analyser les implications juridiques, managériales et organisationnelles à travers les objectifs suivants :

- Proposer une définition claire et rigoureuse du management numérique, tout en examinant ses interactions avec d'autres disciplines connexes ;
- Délimiter ce concept par rapport à d'autres approches managériales contemporaines, notamment sous l'angle du droit numérique ;
- Identifier les problèmes juridiques rencontrés par les dirigeants et les managers dans l'usage des technologies numériques (protection des données, cyber sécurité, responsabilité...) ;
- Étudier la stratégie mise en œuvre par les pouvoirs publics en Algérie pour accompagner la transition numérique dans les organisations ;
- Mettre en évidence les avantages et limites du management numérique, en particulier dans les contextes de travail à distance, ainsi que les enjeux juridiques associés ;
- Analyser les efforts de l'État pour développer une économie numérique au service des institutions publiques, dans le but de garantir des services en ligne de qualité.

Ces objectifs nous amènent à poser la problématique suivante :

Dans quelle mesure le management numérique permet-il de répondre aux besoins de développement des entreprises et institutions publiques de services, tout en relevant les nouveaux défis et enjeux juridiques de l'économie numérique en Algérie ?

Pour répondre à cette problématique, plusieurs questions de recherche doivent être examinées :

- Le management numérique constitue-t-il un véritable levier de transformation dans la gestion des organisations juridiques ?
- Le droit est-il en mesure de s'adapter aux exigences spécifiques du management numérique ?
- Quels sont les défis majeurs à relever pour créer un environnement juridique favorable à l'essor du management digital dans les institutions publiques algériennes ?

Pour tenter d'apporter des réponses à ces interrogations, nous avons adopté une démarche méthodologique fondée sur une analyse croisée du management numérique et du droit, en s'appuyant sur la documentation existante et l'observation des pratiques récentes en matière de gouvernance digitale.



Ainsi, ce travail de recherche s'articulera autour de deux grands chapitres, que nous avons jugés pertinents pour structurer notre réflexion et éclairer les différentes dimensions de cette problématique.

Le premier chapitre sera consacré à la notion du management numérique et son impact sur la vie de l'entreprise. Ce chapitre sera divisé en deux sections, Dans la première section il sera question de déterminer la notion du management numérique et sa relation avec les disciplines avoisinantes. Dans la deuxième section on va illustrer l'impact du management numérique sur la vie de l'entreprise à l'ère du digital.

Le deuxième chapitre sera consacré au regard du droit sur le management numérique et aux enjeux de la stratégie de la transformation numérique en Algérie. Il sera scindé aussi en deux sections, la première section sera consacrée au regard du droit sur le management numérique. Et la deuxième section va illustrer le processus de réformes de la numérisation en Algérie.

Chapitre 1 : Notion du management numérique et son impact sur la vie de l'entreprise

Nous allons tenter dans ce chapitre de déterminer une définition précise du management numérique et rechercher le lien qui peut exister entre cette nouvelle discipline avec les autres notions avoisinantes tel que les droits numérique ou le droit du numérique ou bien le droit des nouvelles technologies de l'information et des communications. Ensuite nous analyserons l'impact de cette nouvelle discipline sur la vie de l'entreprise.

SECTION 1 : Définition du management numérique et sa relation avec les autres disciplines

Nous essayerons Tout d'abord dans cette section de de donner une définition précise au management numérique, ensuite chercher la façon dont il peut influencer les autres disciplines et être influencer en même temps par elle.

SOUS-SECTION 1 : Définition du management numérique

Avec l'arrivée des techniques du numérique, la justification du modèle de management par la manière de commandé et contrôlé est progressivement devenue moins évidente, et cela dans la mesure où l'informatique, plutôt que d'introduire de l'opacité, pouvait créer de la transparence, il devint plus naturel d'envisager de réorganiser les processus des organisations productives¹. Les organisations digitales

¹- Badinet, G., Management digital, Carne information, édition les vagues de savoir. France, 2021,p.19



ont mis en place des méthodes agiles qui permettent une meilleure qualité de gestion de projets qui sont par nature de plus en plus complexes

C'est le management numérique qui s'est chargé de mettre œuvre cette nouvelle organisation digitale, il est donc devenu comme le nouveau modèle de gouvernance des entreprises qui rompt avec les notions et techniques du management traditionnel, il s'appuie sur les outils numériques pour améliorer les performances de l'entreprise et faciliter la communication entre collaborateurs. Ce nouveau mode de gestion des organisations s'impose à l'heure actuelle à cause et grâce au travail à distance qui a fait naître de nouveaux défis pour les managers tels que le management participatif et d'échange en ligne².

Le management numérique est donc défini comme la mise en œuvre d'une organisation de travail basée sur un ensemble de technique et méthodes de travail basées sur les nouvelles fonctionnalités offertes par la technologie à l'ère numérique. Le management numérique repose effectivement sur différents canaux de contacts pour faire collaborer les équipes de travail dans un cadre d'échange en ligne avec l'utilisation des outils numériques sécurisés (applications collaboratives, communication en ligne, réseaux sécurisés, etc.).

SOUS-SECTION 2 : Le management numérique et les droits avoisinants :

Les débats entre spécialités sur le rapport du management numérique avec les autres disciplines, tels que les droits numériques et le droit du numérique ou le droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ou la transformation numérique, soulève des questions sur l'hypothèse sur l'interférence entre ces disciplines dans la façon de manager. Pour répondre à ces préoccupations nous allons définir les autres disciplines pour les distinguer au management numérique³.

1- Les Droits numériques :

Les droits numériques comprennent essentiellement les droits fondamentaux de l'homme à l'ère du numérique, notamment les droits qui sont impliqués dans notre accès et notre utilisation des technologies, ainsi que ces droits fondamentaux se jouent dans l'environnement en ligne, ils visent principalement la protection de la vie privée mise à mal par la collecte informatique des données et la protection de la propriété intellectuelle. Ces droits numériques sont les mêmes que les droits fondamentaux de l'homme que ceux dont jouit hors ligne, mais adaptés à une nouvelle ère technologique⁴.

La gestion des droits numériques ou la gestion numérique des restrictions, ou encore les mesures techniques de protection, ont pour objectif de contrôler

²- Zara, O., Le Manager Digital, édition Axio pole, France. 2022,p.57

³- Marino, L., Droit d'accès à internet, nouveau droit fondamental, RHC.France. 2009,p.84

⁴- Netter, E., Numérique et grandes notions du droit privé, édition Hall, France. 2017,p.92



l'utilisation qui est faite des œuvres numériques par leur cryptage. Ces dispositifs peuvent s'appliquer à tous types de supports numériques physiques...) ou de transmission (télédiffusion, services Internet...).

Ces dispositifs techniques ou logiciels peuvent viser à :

- restreindre la lecture du support à une zone géographique prévue (par exemple les zones des DVD) ;
- restreindre la lecture du support à du matériel spécifique (par exemple les versions smartphone ou tablette) ;
- restreindre la lecture du support à un constructeur ou vendeur (afin de bloquer la concurrence) ;
- restreindre ou verrouiller certaines fonctions de lecture du support (désactivation de l'avance rapide sur certains passages d'un DVD). Très utile pour obliger l'exposition aux annonces publicitaires ;
- identifier numériquement toute œuvre et tout équipement de lecture ou enregistrement (pour faciliter le pistage des copies non autorisées, mais surtout empêcher la personnalisation et donc le contrôle d'une technologie, par exemple empêcher l'installation d'un autre système d'exploitation sur un ordinateur⁵

2-Le Droit du numérique : Le droit du numérique est apparu à la fin du vingtième siècle, il régit les

Pratiques et les nouveaux débordements qui peuvent apparaître avec les nouveaux usages du numérique. Cette discipline fait partie du droit spécifique aux nouvelles technologies au même titre que le droit de l'information, le droit du commerce électronique et le droit des télécommunications⁶. Cette discipline est applicable aux règles juridiques et réglementaires relatives aux contenus des plateformes numériques, à la lutte contre la fraude électronique, à la protection des données personnelles, le cyber sécurité, les données de connexion, l'intelligence artificielle⁷.

Comme Le droit du numérique valorise aussi la mise à disposition de données publiques appelées données ouvertes ou Open Data. Il est aussi, à l'instar des évolutions engendrées par le progrès technique, la transformation numérique ayant

⁵- Konul, Habibova, Ella, Zaretskaya, Law and legal relations in the digital age, conference in Saint-Petersburg state university, Russia, 2022 p.33

⁶- Caushi, C., Sindi, R., Digital Property and civil law: navigating Legal challenges and opportunities in Europe evolving legal Frame work, Balkan Journal of interdisciplinary research, Albania, 2024, p.296

⁷- Bertrand, Cassar, Transformation Numérique du monde du droit, thèse de Doctorat en sciences juridiques, Université de Strasbourg, France, 2020, p.96



commencé à la fin du siècle passe, avec l'intégration de techniques comme le courriel, impacte aujourd'hui plus profondément de nombreuses professions dont celles liées au monde du droit⁸. Les entreprises dites de « Légal Tech » viennent, en proposant leurs services numériques, apporter des outils ou des dispositifs qui remettent en cause des usages ancestraux en contrepartie d'une plus grande efficience.

Aussi, le monde du droit a besoin de pouvoir accorder sa confiance auprès des managers des entreprises et des dirigeants des établissements publics, de telle sorte que la catégorie des LegalTech soit en harmonie avec les progrès du numérique, cela ne se réalise exclusivement que dans un cadre où la volonté des deux parties de renforcer cette relation de confiance entre le manager et le juriste en commun accord et une collaboration étroite entre eux. Cela peut être concrétisé que dans le but de veiller au respect de ses règles et des normes par la création d'un code de déontologie imprégner des codes la déontologie de certaines professions du droit, les LegalTech tendent ainsi à acquérir une forme d'éthique pour rassurer les acteurs traditionnels et établir une relation de confiance avec le monde du droit.

3- Droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :

Le droit des NTIC recouvre un large champ d'application pour différentes disciplines liées au numérique, son périmètre n'est pas strictement défini il recouvre donc dans une large mesure le droit de l'information, le droit de l'internet, le droit du commerce électronique ou encore le droit du numérique.

Les NTIC est une discipline spécialisée du droit elle contient l'ensemble des règles de droit applicables aux activités utilisant l'outil informatique. Les NTIC contribue aussi au développement du management numérique et du télétravail.

Ce droit des nouvelles technologies soulève dans la pratique deux contraintes essentielles ; La première est la révision nécessaire à la compréhension du statut unique du logiciel dans l'histoire humaine et de l'impact de la révolution numérique sur l'ensemble de la société. Le deuxième découle des contraintes que ce droit fait lui-même peser sur la préservation et la présentation des œuvres, et en particulier des œuvres logicielles⁹.

Le droit des nouvelles technologies est une matière transversale avec de nombreux domaines connexes qui s'y imbriquent. On peut notamment citer les domaines plus traditionnels du droit qui s'appliquent aux nouvelles technologies, tels que :

- La Propriété intellectuelle : notamment avec le droit des marques (conflits de noms de domaines, la contrefaçon), le droit des designs, le droit d'auteur (avec les procès relatifs l'utilisation sur YouTube d'œuvre musicales protégées), le droit des brevets ;

⁸- Docquir, B., Droit du numérique, édition lancier, paris. 2018,p.148

⁹- Netter, E., Numérique et grandes notions du droit privé, édition Hall, France. 2017



- Le Droit des contrats : en particulier les contrats informatiques, de service web, de vente sur Internet, de publicités, licences de logiciels, les conditions générales, etc.
- Le Droit de la concurrence : (concurrence déloyale, abus de position dominante sur un marché de location d'hôtels sur Internet, d'un moteur de recherche comme Google qui crée un monopole sur la vente de publicité ciblées, ou encore les systèmes d'exploitation comme Microsoft qui rend plus compliqués les installations des logiciels concurrents, la vente et distribution sur Internet, etc.) ;
- La Protection de la personnalité : (diffamation sur Internet, utilisation de la renommée d'autrui, etc.) ;
- La Protection des données personnelles : qu'il s'agisse de la gestion des données par les entreprises ou la protection des personnes concernées avec le RGPD, les règles sur les cookies, et les nouveaux renforcements européens et mondiaux ;
- Le Droit pénal et le cyber criminalité qui répriment les comportements délictueux en lien avec les nouvelles technologies, l'intrusion dans des réseaux, le vol de données, la diffamation et la calomnie sur Internet, l'usurpation d'identité et les techniques de piratages ¹⁰

Section2 : L'impact du management numérique sur la vie de l'entreprise

Nous présenterons dans cette section l'état de l'art de l'utilisation du numérique dans la gestion des activités de l'entreprise et l'apport qu'il peut avoir sur la performance de cette dernière. Pour cela nous allons évoquer l'impact de contribution du management numérique dans la gouvernance de l'entreprise. Ensuite nous évoquerons le défi relevé par le manager de la société pour adapter ce nouveau mode aux exigences et aux besoins du marché.

SOUS-SECTION 1 : Le Management numérique comme nouveau modèle de gouvernance de l'entreprise

Grace à la transformation digitale le management numérique a fait son apparition, il s'agit d'une discipline qui intègre, dans la façon de manager l'entreprise, l'utilisation d'outils, logiciels et systèmes digitaux dans le fonctionnement quotidien de cette entreprise à tous les niveaux. Cela offre à cette dernière des avantages intéressants.

Avec le management numérique il est plus facile de mettre en avant les interactives de l'entreprise, cette forme de gestion numérique de ces activités lui donne une notoriété et une personnalité plus accessible en ligne, et cela lui confère un intérêt du large public sur les canaux numériques¹¹. Il est certain que lorsque l'entreprise utilise une stratégie de marketing numérique cela aidera à renforcer sa position au marché et par conséquent à consolider un positionnement avantageux et à

¹⁰ - Releveau, B., Manager de responsabilité à l'heure du digital, Collection RHC, paris, 2022, p.152

¹¹ - Prost, B. Lekhal, M., Le management des mutations numériques, Management de l'entreprise, édition feuille Argon, paris, 2014p.69



apporter plus de visibilité vis-à-vis de ses partenaires, ce qui est la clé pour continuer sur le marché.

Les nouvelles méthodes de management imposées par le défi du numérique émergent de jour en jour. Elle crée une dynamique collaborative entre les entreprises et leurs clients et permet d'établir un dialogue constructif entre eux, les acteurs des systèmes d'informations. Une Carte d'orientation est proposée afin de diagnostiquer la situation entre les processus et les technologies relationnelles de l'organisation¹². Elle permet l'élaboration d'une feuille de route indispensable à l'innovation et à la transition vers le numérique pour dégager des plans d'action arbitrés et pilotés en commun, pour cela il faut assurer une véritable gouvernance de l'information conjointe composée de multi-acteurs, multi-compétences et multi-domaines qui transforment et s'engagent avec succès dans l'entreprise numérique.

SOUS-SECTION 2 : Les défis à relever par le manager de l'entreprise à l'ère du numérique

Le manager de l'entreprise se trouve au centre de la transformation numérique, puisque il est considéré comme l'élément fédérateur de la stratégie de cette organisation, il joue donc un rôle déterminant dans l'implantation, l'appropriation et la modération des nouveaux usages qui en découlent. Une nouvelle ère s'ouvre aux managers des entreprises, notamment avec l'adoption du travail à distance lors de la crise sanitaire, cette situation a fait naître le management numérique comme technique de suivi, et d'évaluation du travail à distance des collaborateurs de l'organisation.

C'est pour cela que les anciennes méthodes d'encadrement du manager doivent s'adapter à cette nouvelle relation virtuelle avec les travailleurs et leurs responsables en excluant les facteurs temps et distance. Pour réussir dans cette démarche le manager doit maintenir un bon niveau de partage de l'information de suivi et d'appréciation du travail à distance avec des collaborateurs éloignés des locaux de l'entreprise. Pour concrétiser ces objectifs le manager doit s'accompagner d'une équipe compétente et un équipement adapté à ces nouveaux besoins.

En contrepartie l'apport du numérique pour manager une entreprise a un prix, il faut recruter des experts du domaine il faut recruter des experts en droit et en nouvelles technologies de l'information et de la communication, détenir les bons outils digitaux et tout cela peut représenter un lourd budget pour l'entreprise.

Chapitre 2 :

¹² - Chaubat, P., L'Usage des TIC ; évolution des problèmes technologie de l'information et société, P.H.F, paris. 2017,p.106



Le Management Numérique vu par le droit et les enjeux de la stratégie de la transformation numérique en Algérie

Nous allons évoquer dans ce deuxième chapitre les réactions du droit sur les pratiques du management digital selon les normes qui contraignent l'Etat à protéger juridiquement les mesures techniques protégeant les œuvres logicielles, or les pratiques du droit tendent à se modifier avec le langage du numérique. Ensuite nous exposerons la place qu'occupe le management du digital dans la stratégie nationale de transformation numérique.

Section1 : Le Management Numérique vu par le droit

Nous allons démontrer dans cette section la perception du droit, comme discipline qui répond aux attentes du management numérique, en matière de prévention des multiples risques et des conflits juridiques qui naissent devant les tribunaux et qui concernent des défaillances dans la gestion des entreprises. Le statut juridique du télétravail en Algérie. Ensuite nous démontrons les efforts du législateur pour la concrétisation d'un cadre juridique favorable à l'essor du management digital et répondant aux enjeux numériques

SOUS-SECTION 1 : Le regard du droit sur le management numérique et le travail à distance

Le droit peut être un outil de management de la sécurité numérique dans l'entreprise du fait que l'introduction des nouvelles technologies dans celle-ci génèrent des risques que les agents économiques doivent aussi manager grâce à l'outil juridique pour éviter la responsabilité juridique de leur acte de gestion.

Par ailleurs Le télétravail est une forme d'organisation du travail hors de l'entreprise, en utilisant de chez soi les technologies de l'information et de la communication, de manière volontaire Nous tenterons donc de définir ses notions, et ses caractéristiques dans le contexte COVID 19.

1- Le regard du droit sur le management numérique

La perception du droit au management numérique dans l'entreprise doit intégrer deux dimensions principales :

La première se situe en amont et est liée au rôle du juriste à diagnostiquer les problèmes et dépassements liés aux relations du travail à distance et à l'utilisation des outils numériques et en prévoir les défaillances en matière de collecte et diffusion



des données numériques ensuite informer le manager de l'entreprise des risques affectant la sécurité des systèmes¹³.

La seconde dimension se positionne en aval et concerne la fonction de gérer le contentieux en matière du numérique. A cet effet le droit offre aux dirigeants des entreprises une opportunité pour maîtriser les enjeux juridiques du management numérique notamment la connaissance des lois et règlements relatifs aux données personnelles et au commerce électronique ainsi que l'open data¹⁴.

Par ailleurs, les structures chargées des affaires juridiques dans une entreprise doivent maîtriser les régimes spéciaux applicables à ce nouveau mode de gestion liés aux différents problèmes juridiques introduits par la révolution numérique. Pour cela le juriste doit être ouvert à la complexité des innovations technologiques citées dans le droit du numérique ou plus exactement dans le dispositif légal et réglementaire relatif à cette discipline afin de dynamiser et sécuriser les activités numériques de l'entreprise.

Il est important de noter qu'en Algérie l'ensemble de ces textes législatifs ou réglementaires faisant référence à l'introduction des nouvelles technologies dans divers disciplines, aucune définition du management numérique n'est exposée, stricto sensu. Néanmoins, lors de la crise sanitaire le législateur a clairement affiché sa volonté positive pour promouvoir et encourager les techniques du management basées sur le digital afin de favoriser le développement économique tant de notre société que des entreprises¹⁵.

Enfin, Le monde du droit doit accorder sa confiance auprès des managers et dirigeants des entreprises et établissements publics à l'ère du numérique. Dans une volonté de renforcer cette relation de confiance, il faut que le législateur Algérien s'intéresse plus à ce domaine de management numérique innovant et en perpétuel changement. Il doit aussi élaborer une Charte d'éthique pour un marché du droit en ligne¹⁶, à l'instar des chartes d'éthique et de déontologie de certaines professions du droit, et cela pour rassurer les managers et dirigeants de ces entreprises et établissements publics et établir une relation de confiance avec le monde du droit.

2- Le Regard du droit Algérien sur le travail à distance

En marge de la pandémie liée au Covid-19 la majorité des entreprises et institutions publiques se sont tournées vers le travail à distance pour assurer le bon

¹³- Bouzidi, Ahmed Tidjani, Bendaoud Mohamed Yacine mokhtar, Legal classification of the digital manuscript within the Framework of Copyright Law, Algerian Journal of Legal and political sciences, vol.62, num. 01,2025, p.38

¹⁴- Docquir, op.cit., p.35

¹⁵- Forest, op.cit., p.42

¹⁶- Toulotte, T, L'éthique dans le droit numérique, E.D.S.H, France. 2006,p.184



fonctionnement et la continuité de leur activité. Cette crise sanitaire a même bouleversé les modes du management dans ces organisations, une nouvelle manière est donc apparue à la faveur de cette pandémie¹⁷.

Or le travail à distance, n'est pas encore encadré par le droit algérien à ce jour puisque aucune disposition légale ne définit clairement la notion ou les modalités d'exécution de ce type de travail, le code des relations du travail qui date du mois d'avril 1990 évoque dans ses dispositions le travail à domicile. Celui-ci ne doit pas être confondu avec le travail à distance. C'est le décret exécutif 97-474 de l'année 1997 fixant le régime spécifique des relations de travail concernant les travailleurs à domicile qui a assimilé le travailleur à domicile au salarié dans l'organisme employeur avec tous les droits et obligations qu'on lui connaît¹⁸.

Toutefois ce vide juridique sur le travail à distance peut être comblé par des avenants aux contrats de travail qui se matérialise par le libre accord des volontés des parties de la relation de travail sur l'aménagement de du temps et mode de travail pour faire face Aux impératifs sanitaires lors de la pandémie. Pour faire face à cette dernière le gouvernement a promulgué des textes réglementaires encourageant le travail à distance, notamment le décret exécutif 20-69 du 21 mars 2020 relatif aux mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Covid-19 qui a prévu dans son article 9 que les institutions et administrations publics peuvent prendre toute mesure encourageant le travail à distance dans le respect des lois et règlements en vigueur. Mais le but de promulgation de ce texte était purement sanitaire et répondait à des conditions d'isolement pour éviter la propagation du virus Covid-19¹⁹.

SOUS-SECTION 2 : L'instauration d'un cadre juridique favorable à l'essor du management digital et répondant aux enjeux numériques en Algérie

L'intérêt que l'Algérie a donné ces dernières années au TIC a permis à de nouvelles activités commerciales de voir le jour, comme l'externalisation des services en ligne. Cette nouvelle activité rend les entreprises plus compétitives à la production des services à forte valeur ajoutée et stimulent l'économie national à l'ère de la révolution numérique.

Cela amène le droit des nouvelles technologies à intervenir pour encadrer ces nouvelles activités à l'ère du numérique. D'où la nécessité d'instaurer un cadre juridique modernisé et favorable à l'essor du secteur de l'innovation qui exige l'adaptation des réformes législatives et réglementaires aux enjeux numériques. Ce

¹⁷- Merault, A., Télétravail et crise sanitaires, guide manager, liège. Belgique.2022,p.91

¹⁸- Décret exécutif 97-474 de l'année 1997 fixant le régime spécifique des relations de travail concernant les travailleurs à domicile, JORA n°82 daté du 14/12/1997

¹⁹- Décret exécutif n° 20-69 du 21 mars 2020 est un décret algérien qui fixait les mesures de prévention et de lutte contre la propagation du coronavirus (COVID-19), JORA n°15 daté du 21/03/2020



cadre juridique permet aussi aux entreprises de se concentrer sur leurs affaires liées aux activités numériques, tout en bénéficiant d'une protection et d'une sécurité juridique nécessaires à leur développement. En réponse aux nouveaux défis que posent l'essor des technologies numériques, le législateur algérien a promulgué certains textes juridiques afin d'encadrer les nouveaux défis et enjeux juridiques à l'ère du numérique.

1- La Loi n° 18-05 du 10 mai 2018 relative au commerce électronique

Afin d'encadrer le marché fleurissant du commerce en ligne, Les autorités publiques algériennes ont adopté en 2018 un nouveau cadre juridique en matière de commerce électronique, il s'agit de La Loi n° 18-05 du 10 mai 2018 relative au commerce électronique, qui a déterminé les modalités d'instaurer les règles générales du commerce électronique des biens et des services, et cela dans le but de favoriser l'intégration des technologies digitales au service de l'efficacité organisationnelle des entreprises publiques et privées²⁰.

Cette loi est venue pour fixer les règles générales relatives au commerce électronique effectuée par les personnes physiques et morales de droit algérien. Elle prévoit plusieurs dispositions permettant d'assurer la sécurité du e-commerce, notamment l'inscription au registre du commerce et la mise en ligne d'un site web hébergé en Algérie pour l'exercice du commerce électronique. Tout cela pour identifier les informations qui doivent accompagner l'offre commerciale électronique et définir les obligations que doit contenir le contrat électronique.

2- La loi n° 25-11 du 24 juillet 2025, modifiant et de complétant la loi n°18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel

La promulgation de la loi n°25-11 du 24 juillet 2025, modifiant et complétant la loi n°18-07 du 10 juin 2018²¹, marque une étape importante vers un cadre légal moderne et aligné sur les standards internationaux. Cet amendement constitue une réforme de fond dans le paysage juridique algérien en matière de protection des données à caractère personnel. Loin de se limiter à une simple actualisation de la loi n°18-07 de 2018²², elle en renforce les dispositifs liés aux droits numériques des utilisateurs, élargit le champ d'application à des traitements autrefois exclus (notamment

²⁰- Loi n° 18-05 du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 relative au commerce électronique JORA JORA n°28 DU 18/05/2018

²¹- Loi n° 25-11 du 24 juillet 2025, modifiant et de complétant la loi n°18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel. JORA n°48 DU 24/07/2025

²²- Loi n°18-07 du 10 juin 2018 Relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel JORA n°34 DU 10/06/2018



sécuritaires et judiciaires), et accroît les exigences de conformité pour les entités publiques et privées, et dynamise le rôle de l'autorité nationale de protection des données personnelles. Cette loi qui modifie la loi précédente de 2018 sur la protection des données personnelles, n'est donc pas considérée comme une simple adaptation technique, mais bien un levier sûr qui éclairera la stratégie numérique développée en Algérie. Son application à l'avenir marquera un tournant législatif majeur, à la croisée du droit, de la technologie, de l'éthique et de la souveraineté numérique.

Par ces récentes modifications introduites dans la loi de 2025, le législateur algérien répond aux nouveaux défis que posent l'essor des technologies numériques, l'interconnexion des systèmes, la circulation internationale des données et les besoins croissants en matière de sécurité intérieure et de justice. Il garantit aussi les droits fondamentaux des citoyens (vie privée, liberté d'expression, sécurité des données) tout en assurant la souveraineté numérique de l'État et la fluidité des échanges dans un monde globalisé.

Section 2 : Le processus des réformes pour valoriser la numération en Algérie

La prospérité de l'économie nationale passe inévitablement par le développement du numérique dans tous les modes de gestion et tous les secteurs commerciaux et de prestations de services, mais cette démarche doit se faire en disposant avec les mutations numériques des différentes entreprises économiques et institutions publiques de services. Pour réaliser cet objectif le gouvernement algérien a consacré en 2022 un plan national dédié au développement du numérique. Dans les mêmes orientations, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a établi une stratégie ambitieuse sur l'usage du numérique dans les institutions universitaires.

SOUS-SECTION 1 : La stratégie nationale de la transformation numérique :

La création du ministère de la numérisation et des statistiques en 2019 traduit la forte volonté de l'état algérien de faire la transformation digitale le socle des institutions étatiques de service ainsi que de la réforme profonde de l'état pour concrétiser cette vision ambitieuse, le gouvernement algérien a établi en 2022 une stratégie globale à multiples dimensions, notamment sur le plan d'organisation des institutions, certification électronique, certification des systèmes, veille technologique²³.

Les lignes directrices de cette stratégie nationale sont liées dans une grande partie à la transformation digitale et au développement numérique dans toutes les administrations et institutions des secteurs économiques et de services. Elle couvre notamment les sujets suivants :

- Elaborer une stratégie nationale de transformation numérique :

²³- APS, Transformation Numérique : l'Algérie réalise de grands progrès, 2023 : <http://aps.dz> consulter le 23/08/2025



Cette stratégie s'inspire de l'engagement 25 du président de la république et qui vise à généraliser l'usage des technologies de l'information (TIC) notamment dans les institutions administratives qui offrent des services publics aux citoyens. Les éléments de cette stratégie ont été élaborés en concertation avec tous les secteurs qui œuvrent d'une manière directe ou indirecte dans l'environnement du numérique et cela, dans le but de déterminer qui est la promotion de la citoyenneté numérique.

- La concrétisation du schéma national de certification nationale :

Cette opération se concrétise par la mise en place des autorités des certifications électroniques à savoir l'autorité de certification électronique, l'autorité économique de certification électronique et l'autorité gouvernementale de certification électronique.

- Renforcer la sécurité numérique :

La sécurité numérique est un enjeu majeur pour le développement du pays, c'est pour cette raison que le gouvernement a insisté dans sa stratégie sur la coordination intersectorielle, développement des systèmes numériques et de la protection des citoyens des menaces liées à l'utilisation de ces systèmes.

- L'amélioration de l'écosystème digital :

Cette démarche s'inscrit dans le processus de transformation digitale axé essentiellement sur le développement d'une véritable économie au service du citoyen et des institutions publiques et entreprises du droit privé.²⁴

SOUS-SECTION 2 : La stratégie du secteur de l'enseignement supérieur au développement du numérique :

En plus des questions traitées par le gouvernement liées à la stratégie nationale de la transformation numérique, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a établi une stratégie globale sur l'usage du numérique dans le secteur, et cela par la réalisation d'un référentiel sur le schéma directeur du numérique (SND), cette démarche reflète plusieurs défi parmi lesquels :

- La formation des enseignants pour la maîtrise des nouveaux outils numériques.
- Le développement des infrastructures lié à la technologie numérique.
- La numérisation des cours en ligne.
- Le développement de la culture numérique et de l'éthique numérique au sein de la famille universitaires.
- L'amélioration de l'administration pour manager avec efficacité les activités et projets des institutions universitaire²⁵.

²⁴- Nouar, Faouzi, Use and user of digital technology in Alegria, Revue académique des chercheurs juridiques et politiques, vol.5, n°2, 2021, p.86



Après avoir engagé le plan stratégique pour le développement et l'appropriation des technologies de l'information et de la communication en 2008, Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a commencé à récolter les fruits des réformes engagées dans la numérisation de de la gestion administrative et pédagogique des établissements universitaires, et cela après avoir réalisé l'appréciable avancée dans la concrétisation de certaines actions relevant de l'utilisation des cours en ligne et de l'enseignement à distance. Cette vision d'accompagnement vers la transformation numérique en matière d'enseignement, de recherche scientifique et de gouvernance des établissements dépendant au secteur a connu à partir de l'année 2022 un saut qualitatif.

Conclusion :

En conclusion de ce travail, il ressort que le management numérique s'impose aujourd'hui comme un nouveau mode de gestion collaboratif, ayant démontré toute son efficacité, notamment durant la crise sanitaire liée au COVID-19. Il s'est affirmé comme un levier stratégique incontournable pour accompagner le développement technologique des organisations, qu'elles soient publiques ou privées. Pour garantir le succès de cette transition, les managers sont appelés à s'engager activement dans le processus de numérisation, en intégrant pleinement les outils de communication digitale et de travail à distance, afin de maintenir la compétitivité de leurs structures dans un environnement en constante évolution.

Nous constatons également que la transformation numérique des établissements publics en Algérie commence à prendre forme, soutenue par des stratégies intersectorielles initiées par le gouvernement. Ces efforts visent notamment à renforcer l'adoption des pratiques de management numérique, en particulier dans les secteurs des services et de l'enseignement supérieur. La mise en place de bases de données et de systèmes d'information dans ces institutions constitue une étape essentielle vers la modernisation de la gestion publique. Toutefois, cette dynamique doit s'accompagner d'une volonté collective et coordonnée entre les acteurs du droit public et privé, sans laquelle les ambitions de transformation digitale risquent de rester limitées.

Afin de répondre aux différentes problématiques soulevées dans notre étude, plusieurs constats peuvent être formulés :

Il est impératif aujourd'hui d'élaborer des lois spécifiques permettant de définir avec précision des notions clés telles que le management numérique, le télétravail, la protection des données personnelles et le cyber sécurité, afin de garantir une

²⁵- Khalan, A., Construire la nouvelle stratégie de transformation numérique de l'Algérie, sur quelle base?, 2024, [http:// :elwatan.dz](http://elwatan.dz) consulter le19/08/2025



meilleure compréhension et application de ces concepts dans le cadre juridique national. En parallèle, il devient nécessaire d'adopter un cadre juridique souple et évolutif, capable d'encadrer les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, le block Chain et les objets connectés, qui modifient en profondeur les modes de fonctionnement des organisations. Ce cadre doit être à la fois clair, complet et cohérent, afin d'assurer la sécurité juridique des acteurs concernés. L'intégration des normes internationales constitue également un enjeu majeur, permettant d'harmoniser la législation nationale avec les standards mondiaux en matière de numérique.

Aussi, la mise en place de réglementations rigoureuses encadrant la collecte, le traitement et la conservation des données est essentielle pour assurer la protection de la vie privée des citoyens ainsi que la sécurité des informations sensibles appartenant aux individus comme aux entreprises.

En général de nouvelles lois ont été adoptées, d'autres sont en cours d'élaboration, pour consolider l'arsenal juridique régissant le secteur du numérique, afin de suivre le rythme de développement des entreprises algériennes et protéger les droits du numériques des consommateurs algérien.

En particulier La loi 25-11 représente une avancée majeure pour l'Algérie en matière de protection des données personnelles. Elle permet au pays de se rapprocher des standards internationaux tout en renforçant la sécurité des citoyens et des entreprises.

En vue de réaliser ses résultats, nous proposons les recommandations suivantes :

- Les objectifs des réformes juridiques engagées dans la stratégie nationale de transformation digitale doivent s'inscrire dans une dynamique juridique globale visant à instaurer un cadre légal et réglementaire qui favorise un climat de confiance et de sécurité dans la sphère digitale en Algérie.
- Pour que l'implémentation concrète du management numérique ne demeure pas limitée en Algérie, les pouvoirs publics doivent menées une stratégie claire et déterminée portant sur un plan de développement des entreprises publiques et une stratégie opérationnelle de transformation numérique.
- L'évolution des usages numériques et du cadre relatifs relative au commerce électronique_ et à la protection des données personnelles nécessite aussi une mise à jour progressive du cadre réglementaire y afférent.
- pour réussir dans cette nouvelle démarche il faut l'implication active de l'ensemble des acteurs de l'écosystème numérique, notamment les gestionnaires, les décideurs politiques et les juristes.
- Le management numérique doit être porté à l'avenir par de nouvelles approches, telles que l'évolution des méthodes de gestion et l'essor du droit du numérique.
- les pouvoirs publiques doivent mettre à la disposition des acteurs et operateurs publiques et privés les infrastructures technologiques adaptées, ainsi que former les



ressources humaines, afin de les préparer à répondre efficacement aux nouvelles exigences du numérique et aux mutations qu'il entraîne.

Bibliographie :

1. Ouvrage :

- Badinet, G., Management digital, Carne information, édition les vagues de savoir. France, 2021
- Chaubat, P., L'Usage des TIC ; évolution des problèmes technologie de l'information et société, P.H.F, paris. 2017
- Docquir, B., Droit du numérique, édition lancier, paris. 2018
- Marino, L., Droit d'accès à internet, nouveau droit fondamental, RHC.France. 2009
- Merault, A., Télétravail et crise sanitaires, guide manager, liège. Belgique.2022
- Netter, E., Numérique et grandes notions du droit privé, édition Hall, France. 2017
- Releveau, B., Manager en responsabilité à l'heure du digital, Collection RHC, paris, 2022
- Prost, B., Lekhal, M., Le management des mutations numériques, Management de l'entreprise, édition feuille Argon, paris, 2014
- Toulotte, T., L'éthique dans le droit numérique, E.D.S.H, France. 2006
- Zara, O., Le Manager Digital, édition Axio pole, France. 2022.

2. Articles de revues :

- Bouzidi, Ahmed Tidjani, Bendaoud Mohamed Yacine mokhtar, Legal classification of the digital manuscript within the Framework of Copyright Law, Algerian Journal of Legal and political sciences, vol.62, num. 01,2025,p.38.
- Caushi, C., Sindi, R., Digital Property and civil law: navigating Legal challenges and opportunities in Europe evolving legal Frame work, Balkan Journal of interdisciplinary research, Albania, 2024.
- Nouar, Faouzi, Use and user of digital technology in Alegria, Revue académique des chercheurs juridiques et politiques, vol.5, n°2, 2021.

3. Thèse :

- Bertrand, Cassar, Transformation Numérique du monde du droit, thèse de Doctorat en sciences juridiques, Université de Strasbourg, France, 2020.

4. Contributions aux séminaires :

- Konul, Habibova, Ella, Zaretskaya, Law and Legal relations in the digital age, conference in Saint-Petersburg state university, Russia, 2022.

5. Documentation électronique :

- APS, Transformation Numérique : l'Algérie réalise de grands progrès, 2023 : <http://aps.dz> consulter le 23/08/2025
- Khalan, A., Construire la nouvelle stratégie de transformation numérique de l'Algérie, sur quelle base?, 2024, <http://elwatan.dz> consulter le 19/08/2025

6. Textes juridiques et réglementaires :



- Loi n° 18-05 du 24 Chaâbane 1439 correspondant au 10 mai 2018 relative au commerce électronique, JORA n°28 DU 18/05/2018
- Loi n°18-07 du 10 juin 2018 Relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, JORA n°34 DU 10/06/2018
 - Loi n° 25-11 du 24 juillet 2025, modifiant et de complétant la loi n°18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel. JORA n°48 DU 24/07/2025
- Décret exécutif 97-474 de l'année 1997 fixant le régime spécifique des relations de travail concernant les travailleurs à domicile, JORA n°82 daté du 14/12/1997
- Décret exécutif n° 20-69 du 21 mars 2020 fixant les mesures de prévention et de lutte contre la propagation du coronavirus (COVID-19), JORA n°15 daté du 21/03/2020.